

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 20 janvier 2020 à 20h30.

L'an deux mil vingt le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

Date de convocation : 16/01/2020

**SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

**Présents** : **Mmes**, Monique **CHAMBON**, Patricia **FÉDOU**, Sandrine **VERCRUYSSSE**, **Mrs** Denis **BOUVIER-GARZON**, Julien **CHEVREL**, Christian **GARRIGUES**, Stéphane **ISELLE**, Didier **MARTORELL**, Lionel **VIGNA**.

**Absents** : **Mme** Dominique **VAN DER MERWE**.

**Secrétaire de séance** : Lionel **VIGNA**

\*\*\*

**1 : DM N°5- Attributions de compensation.**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D615231 : voirie	3 544.00€	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 544.00€</b>	
D 739211 : attributions de compensation		3 544.00€
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>3 544.00€</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **APPROUVE** la DM N°5 ci-dessus.

**\*\*\***

## **2 : Accroissement temporaire d'activité.**

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3(1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Madame la Maire propose de prendre la délibération pour le cas suivant :

- ☞ Un poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps non complet (12h) pour pallier à l'accroissement temporaire d'activité.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Elle indique que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2020.

## **Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :**

☞ **Décide** à l'unanimité :

- De créer le poste afférent à cet accroissement temporaire d'activité comme indiqué ci-dessus.
- De donner mandat à Madame la Maire pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.
- D'adresser une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**\*\*\***

## **3 Restitution nomination des voies et numérotation de la commune.**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ Décide la création et la modification des voies libellées et les numéros de voirie, conforme à l'annexe ci-jointe.

**\*\*\***

**Questions diverses**

NÉANT

**\*\*\***

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.**

**\*\*\***

**Tableau des délibérations prises lors de la séance  
du Conseil Municipal en date du 20 JANVIER 2020.**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>
<b>2020 /N°01</b>	Attributions de compensation.
<b>2020 /N°02</b>	Accroissement temporaire d'activité.
<b>2020 / N°03</b>	Restitution nomination des voies et numérotation de la commune.

**Approuvé par le conseil municipal en date du ..... 2020.**